

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 9 juin 2017

| | | |
|-------------------------------------|----|---|
| | | L'an deux mille dix-sept, Le neuf juin à vingt heures, |
| DATE DE CONVOCATION : 02.06.2017 | | |
| | | Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ. |
| DATE D'AFFICHAGE : 02.06.2017 | | |
| | | Etaient Présents : ALLET Louis, BOUAN Chantal, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle (arrivée à 20h52), COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane. |
| NOMBRE DE CONSEILLERS | | |
| EN EXERCICE | 15 | |
| | | Excusés : CADE Jean-Claude (procuration à LETORT Bernard), MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine). |
| PRESENTS | 13 | |
| | | Secrétaire de séance : COLLET Céline |
| VOTANTS | 15 | |

PROCES VERBAL REUNION DU 5 MAI 2017

Accepté à l'unanimité.

COMPTE RENDU CONSEILS DINAN AGGLOMERATION

Les séances du conseil communautaires ont eu lieu les 10, 24 avril et 22 mai 2017.

Les comptes rendus des séances des 10 et 24 avril ont été envoyés par mail à tous les conseillers possédant une adresse électronique.

Concernant le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal), des réunions ont lieu régulièrement. Un diagnostic du secteur du Pays de Plancoët a été effectué concernant 10 communes. L'objectif est de réduire de 50% les surfaces agricoles consommées ces dernières années au niveau de Dinan Agglomération. Le secteur de Plancoët devrait avoir 90 hectares d'attribués pour la période allant jusque 2030. Sur ces 90 hectares, 11 sont déjà consommés. Sur la commune de Saint-Lormel, nous aurions 7,92 hectares d'attribués dont 0.4 consommés. La commune de Saint-Lormel est soumise à l'obligation de 15 logements par hectare. Le PLUI doit être arrêté en 2019. Des terres aujourd'hui urbanisables pourraient ne plus l'être. Une réunion publique doit avoir lieu le 28 juin à 16h à Plancoët.

COMPTE RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

Réunion Affaires scolaires du 11 mai 2017 :

Un compte-rendu a été envoyé par mail à tous les conseillers.

Le conseil d'école a eu lieu le 6 juin. On comptabilise 82 élèves au sein du RPI. 13 élèves iront au collège à la rentrée prochaine. Les effectifs au sein du RPI ne sont pas encore figés. En fonction des effectifs, une réorganisation sera peut-être nécessaire sur St Lormel pour mieux répartir les élèves dans les 2 classes.

Concernant les TAP, ils seront maintenus à la rentrée de septembre 2017.

Les activités en cours ont été énumérées : groupe de rock, poterie, BD, etc. Les sorties sont prévues au zoo de la Bourbansais pour les petits et à l'accrobranche à Saint Cast pour les grands. Pour rappel, les portes ouvertes auront lieu le 10 juin et la kermesse aura lieu le 2 juillet.

Réunion Bâtiments communaux du 1^{er} juin 2017 :

La visite du bar a été effectuée le 1er juin. Les locaux étaient en bon état et propres aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travaux effectués ont rajouté de la valeur au bâtiment de la commune : cuisine, terrasse, etc. Un état des lieux d'entrée a eu lieu avec Mr Charlemagne le 6 juin. Un problème électrique sera à vérifier. Le bail sera signé le 15 juin et l'ouverture est prévue le 17 juin.

La tisserande a emménagé dans l'ancien local boulangerie le 15 mai. L'activité a commencé dès le 22 mai. Le nom de l'atelier est « Les Toiles filantes ».

RÉVISION DES TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux de la cantine pour application dès la rentrée scolaire 2017.

Sylvie GUILLOTIN présente le bilan qui démontre un déficit de 15 006,24 € pour l'année 2016 (pour rappel, déficit de 14 636.72 € pour 2015).

Notre prix de vente du repas est de 2.90 € pour les enfants et 4.30 € pour les adultes.

Le prix d'achat du repas auprès de la société Convivio (ex Resteco) est de 3,02 € par enfant et 3.72 € par adulte. Il passera à 3.07 € par enfant et 3.79 € par adulte dès la rentrée scolaire 2017-2018.

Il est fait une proposition d'augmenter les tarifs à 3 € pour les enfants et maintien du tarif adulte à 4.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter le tarif cantine scolaire enfant à 3 € par repas et de maintenir le tarif adulte à 4.30 € par repas.

CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Il est rappelé la décision de Dinan Agglomération de ne plus assurer la prise en charge des fournitures scolaires des écoles de l'ancienne Communauté de Communes Plancoët Plélan. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation des pratiques sur Dinan Agglomération. En effet, la CCPP était le seul EPCI concerné par cette prise en charge.

Des communes appartenant à l'ancienne Communauté de la Communes Plancoët-Plélan (CCPP) souhaitent la mise en place d'un groupement de commande relatif à l'acquisition de fournitures scolaires, pour les écoles de leur territoire et ce dans le but de converser des tarifs attractifs. Ce groupement pourra aussi être ouvert aux Organismes de gestion de l'Enseignement catholique (OGEC).

Ces entités ayant des besoins identiques, il a été décidé d'établir un groupement de commande. L'engagement dans une démarche d'achat groupé trouve sa justification à la fois dans un objectif de massification des achats mais également de rationalisation logistique.

La consultation sera lancée sous forme d'une procédure adaptée. Le marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande, d'une durée de trois ans renouvelable éventuellement par tacite reconduction pour une période de 1 an.

La commune de Corseul sera désignée coordonnateur membre du groupement en charge des opérations de passation des marchés publics, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres. La commission d'appel d'offres du coordonnateur sera en charge des opérations de sélection de l'attributaire du marché.

Chaque membre exécutera individuellement la part du marché qui le concerne.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de groupement de commandes relative à l'acquisition de fournitures scolaires pour une durée de trois ans renouvelable un an par tacite reconduction.
- De désigner la commune de Corseul comme coordonnateur du groupement
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la convention de groupement de commandes relative à l'acquisition de fournitures scolaires pour une durée de trois ans renouvelable un an par tacite reconduction.**
- **De désigner la commune de Corseul comme coordonnateur du groupement**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,**

TRAVAUX DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE

Le Syndicat Départemental d'Énergie nous a présenté un projet de remplacement des 19 derniers foyers d'éclairage public en ballons fluorescents restant sur la commune.

Le coût total de l'opération s'élève à 9 500 € H.T. avec une participation de la commune de 5700 € (60 % du coût total H.T.).

Cette somme sera inscrite en dépenses d'investissement au compte 2041582.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 9 500 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».**
- **décide d'inscrire ce montant en dépenses d'investissement au compte 2041582.**

POINT TRI SÉLECTIF – SUPPRESSION DU DÉPÔT ORDURES MÉNAGÈRES AU VIEUX BOURG

Suite à une rencontre entre Mr le Maire et Dinan Agglomération concernant la multiplication des incivilités au point de tri sélectif du Vieux Bourg, il est proposé de supprimer les 4 bacs pour ordures ménagères à cet emplacement et de les déplacer au niveau du Courtilon (1 bac) et des Costières (1 bac). Les bacs de tri sélectif resteront à cet emplacement. Les panneaux de bois en façade seront enlevés.

En cas de poursuite de dépôts autour des conteneurs et de la présence de déchets inadaptés aux bacs de tri sélectif, le conseil municipal réfléchira à de nouvelles mesures à prendre.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la réorganisation du point de tri sélectif du Vieux Bourg.

ACHAT MATÉRIEL DÉSHÉRBAGE EN COMMUN

Dans l'objectif de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, les communes de Créhen, Pluduno et Saint-Lormel ont manifesté leur intérêt pour l'utilisation d'un désherbeur mécanique de marque Poget.

Au vu de leurs besoins, les représentants des communes ont constaté que ce matériel pouvait être mutualisé entre leurs services. Il a donc été décidé l'acquisition en commun de ce matériel. Il a été proposé que la commune de Créhen pilote les différentes démarches pour son acquisition. Une convention précisant les modalités d'utilisation et de partage de cet équipement a été présentée au Maire de St Lormel. Elle est d'une durée de 1 an à compter du 15 juin 2017 et renouvelée chaque année.

La commune de Créhen se charge de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne et de l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %. Le coût total pour chaque commune sera donc de 370,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve l'achat commun, avec les communes de Pluduno et Créhen, d'un matériel de désherbage avec le plan de financement proposé par Créhen, chaque commune ayant à sa charge un tiers de l'investissement.**
- **autorise Mr le Maire à signer la convention d'utilisation d'un matériel de désherbage proposée par la commune de Créhen et tous documents relatifs à cette acquisition.**
- **autorise la commune de Créhen à piloter la demande de subvention auprès de la Région Bretagne et de l'Agence de l'eau.**

TRAVAUX AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ AU LIEU-DIT LA VILLE ROBERT

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération destinée à permettre en sécurité le passage des piétons et cyclistes en rive de la R.D. 19 au lieu-dit « la Ville Robert » est envisagée en 2017.

Le département réalisera un busage traversant la R.D. 19 et permettant de dévier les eaux du fossé à combler sur le fossé de la rive Est de la R.D. 19.

Pour se faire, les services du département ont été contactés afin d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public routier départemental pour cet aménagement.

Cette opération est prévue au budget 2017 à hauteur de 13 000 €.

Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à délibérer sur la réalisation de ces travaux et la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec le département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise le Maire à entreprendre cette opération destinée à permettre en sécurité le passage des piétons et cyclistes en rive de la R.D. 19 au lieu-dit « la Ville Robert ».**
- **autorise le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec les services du département.**

Ce projet peut être en partie financé par une aide financière dans le cadre de la répartition par le département du produit des amendes de police relative à la circulation routière. Il est demandé au Conseil Municipal son avis pour la sollicitation de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **sollicite une aide financière dans le cadre de la répartition par le département du produit des amendes de police relative à la circulation routière pour financer les travaux d'aménagement de sécurité pour les piétons et cyclistes au lieu-dit la Ville Robert prévus pour l'année 2017.**

PROGRAMME VOIRIE 2017 – RÉFECTION DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire présente le programme de voirie 2017. Le budget prévu pour les travaux de voirie en 2017 est de 40 130,47 €. Mr le Maire souhaite axer ce programme sur les travaux de réfection de trottoirs de la commune. Les trottoirs concernés sont situés : rue des Tilleuls, rue Saint Pierre, rue des Hauts Vergers, rue de la Tourelle. Il est présenté deux solutions techniques :

- trottoirs en enrobé : estimation 49 400€
- trottoirs en enduit bi-couche : estimation 44 800€

Monsieur le Maire appelle le Conseil Municipal à délibérer sur la réalisation de ces travaux de réfection des trottoirs et lui donner l'autorisation de lancer une procédure adaptée pour recevoir des propositions des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le programme sur un volume de travaux avec des trottoirs en enrobé
- autorise le Maire à lancer une procédure de consultation adaptée pour ce projet.

RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION D'EMPLOI

Début 2017, la commune a saisi le Comité Technique Départemental pour obtenir son avis sur la suppression d'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe au 1^{er} janvier 2017 en raison du non remplacement d'un agent parti en retraite fin 2016.

Le 30 mai 2017, les deux collèges du CT ont donc donné un avis. Le collège des élus a précisé qu'il prend acte de notre souhait de suppression d'emploi et le collège des personnels a donné un avis défavorable à l'unanimité.

L'avis rendu par le CT est un avis simple. La collectivité reste maître de la décision finale réservée à cette mesure.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la suppression d'emploi d'adjoint technique principal 2ème classe au 1^{er} janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 1 voix contre (Céline COLLET) et 5 abstentions (Bernard LETORT, Louis AILLET, Gwenaëlle BROCHARD, Chantal BOUAN et Jean-Claude CADE) :

- décide de la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2017 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal 2ème classe.

INFORMATIONS DIVERSES

- Adhésion des conseillers à l'association AFBN (Association ferroviaire Bretagne Nord)

Suite à un article de presse, un rappel est fait concernant la nécessité de la ligne ferroviaire entre Dol et Lamballe. Chaque particulier peut adhérer à l'association. Une adhésion au titre de la commune a été renouvelée pour 2017.

- Syndicat du Fremur - lieu-dit le Bouillon

Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable sont en cours et prévus jusque fin juin 2017. Un rendez-vous a eu lieu avec le cabinet Bourgeois.

- Compte-rendu du COPIL du PAPI Arguenon

Une réunion a eu lieu le 10 mai pour faire un état d'avancement des travaux. Une présentation d'un modèle hydraulique par Margot Theron a été effectuée pour éviter les crues au niveau de l'Arguenon. Des réunions publiques ont eu lieu et ont permis de rassurer la population car le problème d'inondation est pris en compte. Des réunions techniques avec les élus et les services techniques de Plancoët, Jugon-les-Lacs Commune nouvelle et Saint-Lormel seront organisées entre mi-juin et mi-juillet 2017 concernant la pose de repère de crue.

- Révision du PPRI-sm (Plan de Prévention des Risques d'Inondation et de Submersion Marine)

La révision a été approuvée par arrêté préfectoral le 19 mai 2017.

- Dépose cabine téléphonique

La cabine téléphonique à côté de la mairie va être retirée par décision de l'entreprise Eritel.

- Projet de restauration - lieu-dit le Bouillon

Le projet n'a pas été accepté au niveau de Dinan Agglomération. Le container doit être retiré.

- Fauchage tardif

Une réflexion sur ce sujet a eu lieu en séance. Un bon équilibre doit être effectué. Les talus ne sont faits actuellement qu'une fois par an. Les accotements sont effectués plus régulièrement pour les piétons. Le fauchage tardif ne doit pas être au détriment de la sécurité. La préconisation de la coupe devrait être de 10 cm. Il faut veiller également à ce que les bouchons d'herbe ne s'accumulent pas dans les fossés. Il faut sensibiliser les agriculteurs pour l'entretien des talus.

- Terrain Bouzou - la Tourelle - projet d'extension du réseau assainissement

Un courrier de Mme Bouzou a été adressé en mairie pour céder gracieusement une voie de servitude pour effectuer l'assainissement collectif. En contrepartie et sur les conseils du notaire, elle souhaite en échange un raccord au réseau électrique et d'eau de son terrain. Après délibération, une réponse va être faite concernant une étude de faisabilité de l'assainissement uniquement. La commune n'est pas favorable à la prise en charge du raccordement au réseau électrique et au réseau d'eau.

- Inondations (Ville Chouan, le Guenbosq)

Mr Hamon a sollicité la mairie suite aux orages et à l'inondation de son habitation fin mai. Une proposition a été faite à Mme Letonturier pour couper les silos et remplacer les buses sur son terrain. Les eaux pluviales se déversent également chez Mr Hamon, de ce fait un devis va être effectué pour trouver une solution.

Une lettre en recommandé a été envoyée en mairie par Mr Hellaudais suite aux orages. Une visite a été faite par Mr le Maire et l'équipe technique. Un arrangement avec Mr Bouteille a été convenu. Il s'agit de terrains privés. La commune ne peut intervenir. La commune se déplacera à nouveau pour suivre ce problème.

- Dossier Zone Artisanale les Vergers

La commission économie de Dinan Agglomération a rencontré toutes les communes qui ont une ZA afin de vérifier les éléments collectés pour une éventuelle reprise par Dinan Agglomération. Les demandes effectuées sur la signalisation et l'éclairage ont été transmises.

- Le Tertre Cado

Le hangar est bien situé sur un terrain privé.

- Demande de stationnement d'un commerce ambulant

Mr David Olivier de Plélan Le Petit demande l'autorisation de s'installer le jeudi de 16h30 à 20h sur le terrain de la Maison Neuve. Il doit s'adresser au propriétaire du terrain qui est la commune de Plancoët.

- Micro-station - les Costières

La police de l'eau poursuit l'évolution de la mise en demeure d'Armorique Habitat.

- Invitation du Maire et des conseillers à l'Assemblée Générale du FC St Lormel le 10 juin 18h30 au stade.

- Les Portes ouvertes des écoles du RPI auront lieu le samedi 10 juin de 10h à 13h.

- Il est prévu une fermeture de la mairie le samedi matin du 15/07 au 12/08 inclus.

- Rappel élections législatives des 11 et 18 juin 2017 : les tableaux des permanences du bureau de vote ont été transmis aux conseillers.

QUESTIONS DIVERSES

Josiane ROBISSOUT souhaite lancer une réunion de travail sur la boîte à livres. Cette réunion sera ouverte à tous.

Bernard LETORT demande si des gravillons peuvent être remis à Saint Hylaire.

Bernard LETORT demande si un fauchage peut être effectué au niveau de l'aire de pique-nique et du lieu-dit Leumenon.

Céline COLLET expose une demande concernant l'entretien du chemin de la rabine au niveau notamment du camping. Ce chemin doit être entretenu par Dinan Agglomération.

Prochain conseil municipal : vendredi 7 juillet 2017 à 20h

La séance est levée à 23h42.

| | | | | | | | |
|------------------|--------------------|---------------------|----------------------|-------------------|--|------------------------------------|-----------------------|
| Claude RIGOLE | Henri BREHINIER | Sylvie GUILLOTIN | Josiane ROBISSOUT | AILLET Louis | BOUAN Chantal | CADE Jean- Claude Absent | BROCHARD Gwenaëlle |
| COLLET Céline | DAUNAY Loïc | LA DROITTE Paul | LEBORGNE Régine | LETORT Bernard | MENIER Mireille <i>Absente</i> | NEUTE Françoise | |